



## PIRE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ÉLECTIONS RÉGIONALES, RÉFORME DES COLLECTIVITÉS :  
La démocratie locale en question

Les élections régionales de mars prochain doivent constituer l'occasion pour les citoyens français de renouveler, en connaissance de cause, les exécutifs régionaux. Ces élu/es ont-ils fait avancer les grandes questions d'éducation, de développement durable, de citoyenneté active, d'accès aux différentes formes de culture et de pratiques artistiques? Les transports collectifs ont-ils progressé et la vie associative a-t-elle été concrètement encouragée? Ces exemples de questions devraient être posés aux candidats qui briguent un mandat régional en guise d'évaluation démocratique.

Attention à ne pas oublier le « débat caché » de ces élections: celui de la réforme des collectivités territoriales scandée par une série de projets de lois qui sont depuis fin janvier devant le Sénat. Fusion des départements en une région aux compétences réduites avec un nombre d'élus moins important, le tout emballé par un suffrage majoritaire à un tour écrasant encore un peu plus l'offre politique de proximité...

Certes, la clarification des compétences des divers échelons des collectivités devait avoir lieu. Tout comme la révision générale des politiques publiques (RGPP), cette réforme est menée sans que les citoyens ne soient associés à ce qui va constituer une régression démocratique moins de trente ans après la décentralisation. Pourtant, la France ne dispose pas plus de niveaux de collectivités que 23 de ses 27 voisins de l'Union européenne. En revanche, le dernier « baromètre de la confiance politique », présenté le 11 janvier dernier ([www.cevipof.msh-paris.fr](http://www.cevipof.msh-paris.fr)) montre une dégradation inquiétante de la confiance des citoyens envers les institutions, les élus et le gouvernement. 78 % jugent que les responsables politiques ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens en général! Terrible constat de défiance. Mais cette même étude indique que les citoyens manifestent une confiance forte envers les collectivités territoriales locales (69 % pour la commune, 65 % pour le département et 64 % pour la région). Paradoxal non?

Les réseaux associatifs locaux et nationaux se sont donc

saisis de cette question dans l'urgence de calendriers politiques qui laissent peu de place médiatique à un traitement de fond des questions essentielles pour la démocratie. Pour que les enjeux globaux trouvent des concrétisations locales, perceptibles, visibles et évaluables, ne faut-il pas plutôt diversifier l'accès aux problèmes par le plus grand nombre? Ne s'agit-il pas de permettre l'accès aux responsabilités locales et électives à plus de citoyens dans leur diversité socioculturelle, professionnelle, historique... et non à en réduire le nombre et les compétences?

Déjà, la mobilisation conjointe des associations locales, des réseaux fédératifs avec les élus locaux, ont permis de mettre en évidence en quoi la limitation stricte des compétences pour chaque collectivité risquait d'affaiblir l'intérêt des projets politiques locaux. Cette clause de compétence générale devait être retirée aux collectivités, celles-ci devant se contenter de gérer et de mettre en œuvre des compétences obligatoires et limitées. Le gouvernement reculerait sur cette question essentielle pour les partenariats dans les secteurs culturels, pour les actions jeunesse, celles de promotion de la citoyenneté par la vie associative... Pas si sûr que les citoyens y gagnent réellement au change car la suppression de la taxe professionnelle n'ayant pas donné lieu à une réelle réforme de la fiscalité, et ayant privé les collectivités de ressources significatives, il y aurait là comme une forme de nasse qui se refermerait sur les élus locaux.

Ces questions doivent être portées à la connaissance des citoyens pour que chacun se forge une opinion éclairée. Des débats ont d'ores et déjà lieu dans les fédérations de la Ligue de l'enseignement, dans les coordinations associatives locales et régionales, dans les associations. Nous avons confiance dans une démocratie exigeante et ouverte, dans des débats de fond qui permettent de rendre accessible à tout un chacun les questions complexes d'intérêt général. C'est le sens de notre engagement pour une éducation populaire qui serve un projet émancipateur et démocratique.

Nicolas Sadoul

## DANS CE DOSSIER

Les régions dans la tourmente de la réforme

« Une nouvelle donne va bousculer les acquis et modifier les partenariats »

« Le soutien des collectivités locales est crucial »

« La réforme des collectivités territoriales constitue une invraisemblable régression »

Mobilisation du réseau

De quoi illustrer les débats

DOSSIER COORDONNÉ PAR NICOLAS SADOUL

# Les régions dans la tourmente de la réforme

En mars prochain, les élections régionales seront les dernières dans leur forme actuelle. Avec le raccourcissement du mandat à quatre ans, la réforme des collectivités territoriales, actuellement en débat au Parlement, changera fondamentalement la donne dès 2014.

**D'**ici 2014, pas moins de trois ou quatre lois seront nécessaires pour transformer radicalement le paysage institutionnel français.

Cette réforme, issue des réflexions du Comité Balladur et voulue par le président de la République, part du principe qu'il faut alléger le « mille-feuille » territorial jugé trop compliqué, illisible pour les Français et, surtout, trop coûteux avec sa pléthore d'élus locaux.

Les conseillers territoriaux, élus pour six ans en 2014, siègeront à la fois au conseil général et au conseil régional. Ces cumuls obligatoires de fonctions en feront en quelque sorte des « professionnels » de la politique, se retirant par force de la vie active. Selon le projet de loi actuel, le mode d'élection s'effectuera sur la base d'un grand « canton » d'environ 20 000 habitants au scrutin uninominal à un seul tour, avec en outre 20 % d'élus à la proportionnelle. Une telle « cantonalisation » des élus ne sera sans doute guère propice à une vision régionalisée des grands dossiers de développement économique ou d'infrastructures notamment.

Par ailleurs, et là réside probablement une transformation majeure, il y aurait suppression pour les régions de la clause de compétence générale, et ce serait le cas également pour les départe-

ments. Seules les communes et leurs regroupements conserveraient le libre choix de leur politique au nom des intérêts locaux.

Les régions ne pourraient donc exercer que leurs seules compétences spécifiques: l'économie, les grandes infrastructures de transports, les lycées, la formation professionnelle par exemple. Mais qui développera des politiques et financera la culture, le sport, le tourisme ou la vie associative, si la clause de compétence générale est supprimée pour les régions et les départements? Sans doute pas l'État, dont on connaît dans ces domaines le fort désengagement sur les territoires. Quant aux communes et à leurs regroupements, ils ne pourront bien évidemment que se borner à des politiques très locales en la matière.

## Des difficultés sont à prévoir en matière de développement local

Pourtant, il y a bien nécessité à penser des politiques à l'échelon régional ou départemental pour les infrastructures sportives par exemple, pour la création et la diffusion du spectacle vivant, pour l'accueil touristique, ou encore pour soutenir le rôle fédératif des structures qui regroupent par centaines les associations de nos territoires.

Si se confirme que départements et régions ne sont plus auto-

risés à agir dans ces secteurs, on assistera à une régression historique pour le développement local.

Enfin, pour compléter le tableau, le Parlement a voté la suppression de la taxe professionnelle dès 2010, qui fournissait d'importantes ressources aux collectivités territoriales. Elle sera remplacée par la contribution économique territoriale, et cela aura pour conséquence d'alléger très sensiblement le poids de l'impôt prélevé sur les entreprises, pour en transférer une partie sur les ménages et sur les dotations de l'État, déjà lourdement endetté.

## Inquiétude des mouvements associatifs

Si en 2010 une compensation sera apportée par l'État à chaque niveau de collectivité, nul ne sait très précisément ce qu'il adviendra après 2011. Les associations d'élus locaux de toutes tendances politiques ont tiré la sonnette d'alarme devant le risque d'assèchement des finances de leurs collectivités et la baisse drastique des leviers qui confèrent une autonomie de gestion par la possibilité de fixer des taux d'imposition.

Pour en revenir aux régions mais aussi aux départements, l'abandon de la clause de compétence générale et la réduction dévastatrice de leurs moyens financiers risquent de les cantonner à de simples agences au ser-



© AFP/Pascal Guyot

vice des politiques de l'État. La recentralisation est en marche.

Dans ce contexte morose, les associations nourrissent des inquiétudes pour la part de leurs financements publics. Elles doivent résister plus que jamais, se coordonner pour interpeller les pouvoirs publics et développer des initiatives volontaires au bénéfice des habitants de leurs territoires, sans attendre d'être d'hypothétiques opérateurs de politiques publiques appelées à se raréfier.

Les élections régionales de mars prochain signeront le début de la fin d'un système d'organisation territoriale issu de trente années de décentralisation, où collectivités et associations avaient trouvé chaque jour un peu plus des partenariats bénéfiques pour tous.

**Gérard Barc**

## Le Cnajep s'engage à l'aune des élections

Le Cnajep (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire), coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux, constitue un espace de dialogue et de concertation auprès des pouvoirs publics sur les questions de jeunesse et d'éducation populaire. Le Cnajep travaille sur l'ensemble du territoire au travers de son réseau de coordinations régionales: les Crajep. Ces derniers assurent un rôle de partenariat auprès des collectivités dans la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales relevant du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire. Engagé au quotidien au cœur de ces politiques, le Cnajep rappelle l'importance du rôle mené par les

régions, hérité de la décentralisation: formation professionnelle, apprentissage, lycées, enseignement supérieur, enseignement artistique... À l'heure de la réforme des collectivités, il est important de réaffirmer les régions comme acteurs incontournables des politiques de jeunesse; politiques qui, menées avec le concours et l'appui des associations sur le terrain, composent l'ensemble des champs afférents aux problématiques des jeunes, à savoir l'emploi, la formation, le logement, mais aussi tous les champs relevant des questions de citoyenneté, d'éducation, de culture et de loisirs. Le Cnajep rappelle alors que puisque les jeunes sont des acteurs essentiels de leur territoire, il est temps de promouvoir des politiques publiques qui les considèrent enfin comme une ressource et non

comme un problème.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont porteuses de projets partagés entre acteurs du temps libre, porteurs de projets éducatifs, espaces d'engagement et d'émancipation, forces d'innovation et de transformation sociales. Au plus près de la population, elles assurent un véritable rôle de continuité du service public et participent de fait à l'aménagement des territoires, à leur développement et à leur attractivité. À l'occasion des élections régionales, le Cnajep, tout comme la Ligue de l'enseignement, a mis en place une série de documents précisant leur travail sur le territoire et l'importance de leur collaboration avec les collectivités territoriales. **Pour plus d'informations: [www.cnapej.asso.fr](http://www.cnapej.asso.fr)**

# « Une nouvelle donne va bousculer les acquis et modifier les partenariats »



© DR

À titre personnel, depuis quelques mois, je suis passé d'une fonction de dirigeant associatif (secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de l'Aude) à un statut d' élu municipal avec une vice-présidence de la communauté d'agglomération du Carcassonnais, en charge du pôle solidarité-politique de la ville.

Je peux mesurer dans cette

récente fonction électorale, combien l'approche des relations associations-collectivités peut se révéler délicate et combien les attentes des uns ne correspondent pas systématiquement avec les exigences des autres. Cela va en s'accroissant depuis une quinzaine d'années avec la gestion directe par les collectivités d'activités auparavant dévolues aux associations.

S'y ajoute la généralisation des appels d'offres qui confinent les associations dans un rôle d'opérateur, devant appliquer scrupuleusement un cahier des charges parfois intenable et respecter une gestion financière rigide, voire pointilleuse et zélée. Quant aux valeurs portées et revendiquées par les mouvements associatifs, elles sont pour le moins laissées au second plan dans les critères de choix des élus. Heureuse-

ment, quelques exemples contredisent cette tendance, notamment lorsque les élus sont issus ou militent dans un mouvement associatif et ont gardé leur « âme » de militant.

Une nouvelle approche des élus vise à rechercher le moins d'interlocuteurs possible pour mener une commande publique, ce qui conduit les associations à répondre par groupement, par plate-forme, ce qui peut se révéler compliqué dans la conduite de l'action car chaque association a ses méthodes, ses objectifs, son approche, son identité... J'ai personnellement connu ce problème dans l'animation d'ateliers-relais avec des mouvements « amis »; mais aussi dans le fonctionnement d'une école régionale de la 2<sup>e</sup> chance avec nos collègues des Ceméa, qui ont

fait le même constat. À force de discussions et de « palabres », nous sommes parvenus à trouver un fragile équilibre; mais que d'énergie dépensée!

Enfin, je conclurai en précisant que la question des relations associations-collectivités est une longue histoire, un débat permanent, jamais terminé parce que les élus changent, les collectivités se transforment, les lois se multiplient avec leur cortège de règlements.

Les associations doivent sans cesse s'adapter à ces transformations et l'étape suivante sera encore plus compliquée avec la clause des compétences dévolues à chaque échelon territorial. Les associations doivent se préparer à cette nouvelle donne qui va bousculer des acquis et modifier les partenariats.

**Daniel Iché**

**ALAIN ROUSSET,**  
PRÉSIDENT DE L'ARF :

## « La réforme des collectivités territoriales constitue une invraisemblable régression »

Le projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales propose un retour en arrière incroyable en faisant des régions un établissement public interdépartemental sur le modèle de l'établissement public régional des années 1970. (...)

En proposant une réforme des collectivités locales déconnectée du débat sur leurs missions et sur leurs ressources financières, le gouvernement a renoncé à donner un sens à son projet. (...)

Fusionner les conseillers régionaux et généraux en un conseiller territorial ne répond à aucune logique objective. Comment prétendre clarifier aux yeux du citoyen les compétences de chacun s'il ne voit qu'un élu pour deux collectivités qu'il a déjà du mal à distinguer? Chaque élection fera l'amalgame de deux projets ou de bilans contradictoires, défendus par des élus hybrides, bien en peine d'être aussi présents sur le terrain qu'à l'heure actuelle. C'est le conflit d'intérêts permanent qui se traduira inéluctablement par un recul démocratique et un affaiblissement de la région: manque de lisibilité de l'action politique, tentation de l'inauguration plutôt que de l'innovation. (...)

La France a pourtant besoin d'une réforme ambitieuse qui saurait bousculer les modes de gouvernance, et donc les relations entre institutions (...) Achever la décentralisation implique de doter les collectivités, et en particulier les régions, des moyens politiques, juridiques et financiers leur permettant d'assumer leurs missions. (...)

*Extraits de la déclaration d'Alain Rousset, président du conseil régional d'Aquitaine et président de l'Association des régions de France, parue dans Le Monde du 11 décembre 2009.*

## « Le soutien des collectivités locales est crucial »

Présente au travers de quinze coordonnateurs répartis sur le département, la Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle participe de l'animation du réseau associatif. Avec plus de 550 associations affiliées, nous avons choisi de donner la priorité à des projets qui favorisent le renouvellement du bénévolat et l'engagement associatif.

Alors que les subventions publiques ne représentent que 12 % de notre budget global, le soutien des collectivités locales est crucial. Depuis de nombreuses années, le conseil général, notre principal financeur, octroie aux fédérations d'éducation populaire une subvention de fonctionnement, visant à soutenir ce rôle de structuration et d'accompagnement des associa-

tions locales. Au début des années 2000, ce partenariat s'est renforcé par la création des Contrats d'animation jeunesse territorialisés (CAJT), au travers desquels le département et les communautés de communes confient à une fédération la responsabilité de faire vivre sur un territoire le réseau des acteurs éducatifs (associations, écoles, familles...) pour le développement d'actions en direction de la jeunesse.

Plus récemment, avec l'élargissement des compétences du conseil général dans le domaine scolaire, notre fédération a proposé un nouveau volet à ce partenariat. Ainsi, autour de la mise en œuvre de nouveaux projets départementaux via l'Usep et de l'animation de la nouvelle Assemblée départementale des collégiens, la

Ligue de l'enseignement de Meurthe-et-Moselle participe à la mise en place d'une politique dont le pilotage est assuré conjointement par l'inspection académique et le conseil général.

Le « socle de sérénité » de la subvention de fonctionnement et ces nouvelles dynamiques de projets nous ont permis de développer de nombreuses actions culturelles, sportives et de loisirs, y compris dans des lieux éloignés ou défavorisés; il garantit notre présence de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Ce partenariat financier est le reflet d'une ambition commune: celle de l'éducation partagée et de l'animation des territoires. C'est cette dynamique qui nous a amenés à construire ensemble (conseil général et cinq



© DR

fédérations d'éducation populaire) la Conférence permanente de l'éducation populaire, qui tout au long de l'année, crée des espaces de débat, rassemblant élus, militants, acteurs éducatifs et habitants.

**Sylvie Rivol**

### web

Pour aller plus loin :  
[www.iem-laligue.org](http://www.iem-laligue.org)  
Article sur l'Assemblée départementale des collégiens.

## Mobilisation du réseau

Pour bien faire comprendre aux citoyens l'enjeu des prochaines élections régionales et en quoi consiste réellement la réforme des collectivités territoriales, la Ligue de l'enseignement mobilise ses fédérations départementales pour organiser des débats sur ces questions.

**S**i dans un mouvement tel que la Ligue de l'enseignement, la réforme des collectivités a une résonance particulière, c'est que les enjeux sont importants et les conséquences loin d'être anodines.

Il paraît donc utile, et même nécessaire d'informer le public sur les véritables enjeux des prochaines élections. Dès le début de l'année, la Ligue de l'enseignement a encouragé les membres de son réseau à se rencontrer pour échanger, débattre et informer la population.

Plusieurs fédérations départementales ont d'ores et déjà mis en place des rencontres, à l'image de la Ligue de l'enseignement des Alpes-de-Haute-Provence qui a organisé une première réunion avec ses associations et partenaires au sein même de son siège le 29 janvier dernier. Cette rencontre marque ainsi le point de départ d'une série de débats décentralisés. Le même jour, la fédération des Hautes-Pyrénées invitait également les membres de son réseau dans ses locaux à Tarbes.

Tout au long du mois de février, d'autres fédérations se mobilisent. En Meurthe-et-Moselle, une rencontre est prévue au conseil général. Dans les départements de l'Ardèche, de la Vienne et de l'Essonne des débats auront lieu respectivement dans un centre touristique, dans une maison de quartier et enfin dans un lycée. D'autre part, les fédérations de Lot-et-Garonne et de Dordogne ont toutes deux prévu des rencontres programmées le 15 février prochain. Dans la Nièvre, la date est arrêtée au 5, à Nevers.

La Ligue de l'enseignement de Seine Maritime a, quant à elle, planifié trois séances dans les villes de Rouen, Le Havre et Dieppe, les 24, 25, et 26 février prochains. Enfin, les fédérations de Paris et des Vosges sont également mobilisées et sur le point de mettre en place des débats.

D'autres fédérations sont sûrement dans les mêmes dispositions. Rappelons qu'il est important qu'un maximum de fédérations de la Ligue de l'enseignement se mobilise sur l'ensemble du territoire. ■

### MALLETTE PÉDAGOGIQUE

## De quoi illustrer les débats

La Ligue de l'enseignement, avec le concours du Cidem, met à la disposition de ses fédérations un certain nombre d'outils réunis dans une mallette pédagogique, à utiliser comme support aux débats.

**L**a mallette pédagogique créée pour l'occasion par la Ligue de l'enseignement et le Cidem (Citoyenneté et démocratie) comporte une exposition intitulée « La région, une collectivité au service des citoyens », une revue de presse, une présentation PowerPoint, un livret et un site Internet.

L'exposition est composée de dix panneaux. Elle présente la région depuis sa création, à l'occasion de la loi Defferre en mars 1982, relative à la décentralisation. C'est précisément à partir de cet instant que la région devient une collectivité territoriale à part entière.

Les panneaux successifs de l'exposition reviennent tour à tour sur le fonctionnement politique de la région, ses compétences, ses rôles, tant des points de vue économique et social que du point de vue de l'aménagement du territoire. Les modes de financement de la région et de ses politiques sont également largement abordés.

Enfin, l'exposition s'achève avec une série de panneaux présentant la région au cœur de la réforme des collectivités territoriales, et comment une telle institution doit être pérennisée.

### Une présentation PowerPoint adaptable

Une présentation PowerPoint a été spécialement créée pour servir de support aux différents débats organisés partout en France au sein des fédérations. Cet outil se compose de vingt slides à utiliser selon les besoins et axes développés au cours des débats. Cette présentation PowerPoint peut ainsi faire office de fil conducteur lors d'une rencontre ou tout simplement apporter quelques éléments de réponse chiffrés.

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter la revue *Herodote* n° 135 de janvier dernier : « La France, entre fragmentation et recomposition territoriale » (La Découverte).

Enfin, le Cidem mettra à disposition d'ici quelques jours un espace dédié aux élections et à l'exposition sur son propre site Internet : [www.cidem.org](http://www.cidem.org) ■

Pour plus d'information sur l'ensemble de ces outils : Cidem : [www.cidem.org](http://www.cidem.org) - 01 43 14 39 40  
ou Ligue de l'enseignement : Jacques Chauvin : [jchauvin@laligue.org](mailto:jchauvin@laligue.org) - 01 43 58 95 70

